

Conditions et obligations relatives à l'évaluation de l'équipement

Le présent document décrit les conditions et obligations requises pour l'évaluation de l'équipement Getinge (« Équipement ») afin de vous aider à déterminer s'il convient de procéder à un achat.

Getinge doit s'assurer que tout client effectuant une évaluation de produit(s) est conscient des exigences et des obligations réglementaires de Getinge, notamment celles prévues par la Loi sur la transparence des paiements dans le secteur de la santé, de la Sécurité de la vieillesse, de la *Loi sur la concurrence* et de toute autre réglementation applicable.

Veillez trouver ci-dessous les principales conditions Getinge pour une évaluation :

- **Durée de l'évaluation :** Ne doit pas dépasser quatorze (14) jours. Dans la mesure où le Client souhaite prolonger la durée au-delà de quatorze (14) jours, le Client accepte de convertir l'évaluation, pour tout équipement non retourné, en un contrat de location au tarif hebdomadaire alors en vigueur chez Getinge. La période maximale de location est de trois (3) mois.
- **Acceptation et utilisation de l'Équipement :**
L'acceptation et l'utilisation de l'Équipement par le Client en vertu de la présente Entente sont uniquement à des fins d'évaluation et ne constituent pas des ristournes ni une contrepartie en échange de l'achat, de l'utilisation ou de la recommandation des produits de Getinge. Le Client est responsable de toute taxe en vertu de l'entente. L'Équipement est et demeure la propriété de Getinge. Aucun transfert de titre n'est prévu.
- **Loi sur la transparence des paiements dans le secteur de la santé :**
Getinge se conforme strictement à la Loi sur la transparence des paiements dans le secteur de la santé et à la Loi sur la concurrence. Aucune des parties n'a l'intention que l'Équipement fourni aux présentes pour évaluation soit considéré comme une vente ou un produit gratuit. Dans la mesure où le Client ne retourne pas tout l'Équipement, y compris les accessoires, faisant l'objet de l'évaluation dans un délai de quatorze (14) jours, des frais peuvent être facturés au Client par Getinge.

Exigences de nettoyage de l'Équipement :

Le Client accepte et reconnaît qu'à l'issue de l'évaluation, le cas échéant, l'Équipement sera nettoyé et traité conformément aux manuels de nettoyage et d'entretien de Getinge. Pour référence rapide, l'annexe A ci-jointe comprend certaines des exigences d'entretien.

- **Assurance :**
Le Client accepte de maintenir une assurance responsabilité civile générale complète

suffisante et accepte de souscrire une telle assurance couvrant les blessures et les dommages corporels et matériels, avec les limites minimales suivantes :

- (i) 1 000 000 \$ par personne par sinistre;
- (ii) 3 000 000 \$ au total par sinistre; et
- (iii) 500 000 \$ au total pour les dommages matériels

- **Responsabilité de Getinge :**

La responsabilité de Getinge pour toute réclamation, tout dommage, toute responsabilité, tout coût ou toute dépense envers le Client, pour quelque cause que ce soit et quel que soit le type d'action, qu'elle soit contractuelle ou extracontractuelle, y compris la négligence, sera limitée au montant payé par le Client en vertu de la présente Entente. En aucun cas, que ce soit à la suite d'une violation de contrat, de garantie, d'un délit (y compris la négligence) ou autrement, Getinge ou ses sociétés affiliées, agents, employés ou fournisseurs ne pourront être tenus responsables de tout dommage indirect, accessoire, imprévu, particulier ou punitif, y compris, sans s'y limiter, la perte de profits ou de revenus, la perte d'utilisation de tout Produit, la perte de données stockées, transmises ou enregistrées, les dommages aux Produits, le coût du capital, le coût de Produits de remplacement, d'installations, de services ou de services de remplacement, les coûts d'interruption d'activités, ou les réclamations des propres clients du Client pour de tels dommages. Getinge ne sera pas responsable, et le Client indemniserà et tiendra Getinge indemne, de tout dommage découlant de ou lié à toute utilisation non conforme à l'étiquette. Ce qui précède constitue une stipulation distincte et essentielle de la présente Entente et demeurera en vigueur en cas d'échec de tout recours, exclusif ou non.

- **Responsabilité du Client :**

Le Client assume par les présentes, et remboursera immédiatement pour, toute perte, tout dommage ou tout vol de l'Équipement, quelle qu'en soit la cause, pendant qu'il est en possession de l'Équipement et pendant que l'Équipement est transporté. Le Client est responsable de tout dommage à l'Équipement au-delà de l'usure normale, y compris : a) tout dommage esthétique (p. ex., éraflures, bosses, entailles, rayures), quelle qu'en soit la cause ; b) les dommages ou pertes causés par un accident ou un sinistre, y compris l'incendie, l'eau, le vent et la foudre, le vandalisme ou le cambriolage ; c) les dommages ou pertes causés par la négligence, l'entreposage inadéquat ou la mauvaise utilisation de l'Équipement, y compris l'utilisation de l'Équipement à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu ; d) les dommages causés par des altérations ou modifications apportées à l'Équipement ; et e) les dommages causés par des accessoires non approuvés, y compris toute interconnexion de l'Équipement avec un équipement non approuvé. Le Client est responsable de l'entreposage sécuritaire des caisses de transport et des matériaux d'emballage. Le Client est également responsable de toute blessure résultant de l'utilisation ou du transport de l'Équipement découlant de sa propre négligence ou faute intentionnelle du Client.

Si vous avez des questions concernant la terminologie requise, n'hésitez pas à communiquer avec votre représentant local de Getinge.

ANNEXE A

RÉFÉRENCE RAPIDE : EXIGENCES DE NETTOYAGE ET DE TRAITEMENT

Remarque : L'Équipement doit être nettoyé et traité conformément aux manuels de nettoyage et d'entretien de Getinge.

Ces exigences comprennent, **sans s'y limiter**, les éléments suivants :

1. Préparation
 - Enfiler des gants et tout autre équipement de protection nécessaire.
 - Débrancher l'alimentation secteur pour éviter tout choc électrique.
 - Aligner la table d'opération horizontalement et la régler à sa position la plus élevée.
 - Retirer tous les coussins amovibles du produit.
2. Nettoyage
 - Utiliser uniquement les groupes d'ingrédients actifs spécifiés pour les agents de nettoyage et les désinfectants. Voir le **Tableau 1** pour la liste des désinfectants appropriés.
 - Utiliser des chiffons doux et non pelucheux pour le nettoyage et la préparation.
 - Nettoyer et désinfecter les roulettes pivotantes à l'aide d'un chiffon imbibé d'un désinfectant de surface.
 - * NE PAS vaporiser d'agents de nettoyage dans les joints ou les fentes.
 - * NE PAS UTILISER de nettoyeurs à pression ou à vapeur.
 - * NE PAS UTILISER de processus de nettoyage ou de désinfection mécaniques.
3. Désinfection
 - Sélectionner un désinfectant approprié selon les spécifications et utiliser la concentration spécifiée par le fabricant. Voir le **Tableau 1** pour la liste des désinfectants appropriés.
 - Suivre les instructions du fabricant du détergent/désinfectant en ce qui concerne la concentration, la température, le temps de contact et le temps de séchage.
 - Essuyer soigneusement le produit avec un chiffon humidifié, en s'assurant qu'il est exempt d'impuretés.
4. Étapes finales
 - Effectuer une inspection visuelle après chaque processus de nettoyage et de désinfection.
 - S'assurer que seuls des coussins secs sont fixés au produit après le nettoyage / la désinfection.

TABLEAU 1 : DÉSINFECTANTS APPROPRIÉS ET PRODUITS NON UTILISABLES*

Désinfectants appropriés

Groupe d'ingrédients	Ingrédients actifs
Aldéhydes	2-éthyl-1-hexanal, formaldéhyde, glutaraldéhyde, glyoxal, o-phtalaldéhyde, succinaldéhyde
Dérivés de la guanidine	Alkyl-biguanide, digluconate de chlorhexidine, diacétate de polyhexaméthylène guanidinium, chlorhydrate d'oligomère de polyhexaméthylène-bisguanide (oligo-dimino-imido-carbonyl imino-hexamethylene hydrochloride)
Composés d'ammonium quaternaire	Propionate d'alkyl-didécy-l-polyéthoxyammonium, chlorure d'alkyl-diméthyl-alkylbenzyl ammonium, chlorure d'alkyl-diméthyl-éthylbenzyl ammonium, chlorure d'alkyl-diméthyl-benzyl ammonium, chlorure de coco-diméthyl-benzyl ammonium, chlorure de didécy-l-diméthyl-ammonium, chlorure de dioctyl-diméthyl-ammonium, chlorure de benzyl-diméthyl-ammonium, chlorure de benzyl-di-hydroxyéthyl-coco-alkyl ammonium, chlorure de diméthyl-dioctyl-ammonium, chlorure de diméthyl-éthylbenzyl-ammonium, chlorure de diméthyl-méthyl-benzéthonium, chlorure de n-octyl-diméthyl-benzyl ammonium

TABLEAU 2 : PRODUITS / SUBSTANCES NON UTILISABLES*

*** NE PAS UTILISER LES PRODUITS/SUBSTANCES SUIVANTS POUR LE NETTOYAGE ET LA DÉSINFECTION**

Agents à base d'alcool (p. ex. désinfectants pour les mains et la peau)
Halogénures (p. ex. fluorures, chlorures, bromures, iodures)
Composés déshalogénants (p. ex. fluor, chlore, brome, iode)
Produits qui rayent la surface (p. ex. produits récurants, brosses métalliques, laine d'acier, éponges de nettoyage contenant du fer)
Solvants commerciaux courants (p. ex. benzène, diluant)
Eau contenant des particules de fer
Produits contenant de l'acide (p. ex. acide chlorhydrique)
Solutions salines